



BAREME D'HONORAIRES DE VENTES TTC

Honoraires de commercialisation pour la vente d'immeuble, maison, appartement, terrain, commerce, bureau, parking, parts de sociétés ou tout autre bien immobilier :

- Biens dont le prix de vente est inférieur à 200 000 € : 7% TTC du prix de vente,
- Biens dont le prix de vente est compris entre 200 000 € et 700 000€ : 5% TTC du prix de vente,
- Biens dont le prix de vente est supérieur à 700 000€: 3% TTC du prix de vente,
- Terrains: 9% TTC du prix de vente.

Honoraires à la charge du vendeur sauf dispositions contraires sur le mandat de vente.
Montants TTC (TVA à 20%), calculés sur le montant de la transaction réalisée.
TVA en vigueur au 1er mai 2019 : 20%